

Profil professionnel de la psychologie clinique

1/2

Description

Les psychologues cliniciennes et cliniciens ont une vaste connaissance théorique et empirique des processus psychologiques, des facteurs biologiques et sociaux ainsi que des événements critiques qui contribuent à l'émergence, au maintien et au développement de troubles psychiques et de maladies chez des personnes d'âges différents et vivant dans des contextes variés.

Sur cette base, ils(elles) élaborent des approches pour la prévention et le traitement de troubles psychiques et de maladies. Tout en prenant en compte les aspects organisationnels, opérationnels et techniques, ils(elles) créent des concepts concrets de thérapies et de traitements pour les établissements du système de santé dans le but d'un traitement aussi efficace que possible qui offre le meilleur rapport qualité/prix.

Les psychologues cliniciennes et cliniciens posent des diagnostics et évaluent les troubles psychiques et les maladies avec des méthodes d'examen particulièrement différenciées, et en tirent des approches adéquates pour leur prévention et leur traitement sur la base de leurs résultats et mènent des interventions clinico-psychologiques appropriées dans différents contextes.

Ils(elles) conseillent et soutiennent les psychothérapeutes, les médecins et autre personnel spécialisé lors de la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions psychologiques et médicales les plus efficaces et durables possibles.

Ils(elles) rédigent des rapports en lien avec le domaine clinico-psychologique pour le compte des autorités, des tribunaux et des assurances sociales ou privée.

Champs d'activités

Les psychologues cliniciennes et cliniciens travaillent principalement dans des établissements de santé et de protection sociale, mais également dans des cabinets privés.

Ils(elles) assument des fonctions de gestion, de contrôle et de coordination et participent à la gestion du personnel à la formation et à la formation postgraduée, au développement organisationnel, à l'assurance qualité et à la coordination - centrée sur les patients - des interventions réalisées («case management»).

D'autres tâches comprennent la pose de diagnostics, la planification du traitement, l'évaluation du traitement, l'exécution d'interventions psycho-cliniques et du travail de recherche.

D'autres tâches encore comprennent des conseils professionnels et le soutien aux spécialistes traitants dans les secteurs de la psychothérapie, de la médecine et des soins infirmiers en ce qui concerne le choix, la mise en œuvre et l'évaluation des interventions psychologiques et médicales.

En outre, ils(elles) rédigent des rapports en lien avec le domaine clinico-psychologique pour le compte des autorités, des tribunaux et des assurances.

Exigences

- ... Solides compétences personnelles et sociales.
- ... Solides compétences analytiques.
- ... Intérêt et capacité à travailler avec les patient(e)s et leur environnement.
- ... Intérêt et capacité à la collaboration interdisciplinaire et interprofessionnelle.
- ... Intérêt et capacité pour la gestion opérationnelle (processus de travail, tâches de gestion, assurance qualité et développement, formation postgraduée et continue en entreprise).

Employeur et client

- ... Institutions de traitement hospitalier: cliniques psychiatriques, psychosomatiques et neurologiques, cliniques de rééducation, cliniques de toxicomanie, hôpitaux, hôpitaux somatiques.
- ... Institutions de traitement ambulatoire: institutions de psychiatrie sociale, policliniques, Institut de psychologie des Universités ainsi que Centres de conseils et de médiation dans différents domaines (par ex., mariage, partenariat, éducation, écoles, addiction).
- ... Cabinets privés.
- ... Institutions des assurances sociales, institutions des assurances privées.
- ... Etablissements de formation.

Carrière professionnelle

Les psychologues cliniciennes et cliniciens ont diverses opportunités de travail et de développement:

- ... Emploi dans une fonction exécutive ou managériale dans des institutions sociales et de soins de santé (cf. Employeur et client).
- ... Activité indépendante comme psychologue clinicienne ou clinicien.
- ... Recherche et enseignement.

Formation postgraduée

Reconnue par la FSP:

- ... Formation postgraduée en psychologie clinique ASPC.

Admission à la formation postgraduée

Sont admis, les psychologues titulaires d'un master en psychologie (d'une Université ou d'une Haute Ecole) ou d'un diplôme universitaire étranger reconnu par la Confédération comme équivalent. Ou encore pouvant faire état de performances académiques suffisantes dans le domaine de la psychopathologie (connaissance des troubles) et de la psychologie clinique (au moins 12 ECTS - «European Credit Transfer System» - reconnus, dont la moitié avant le début de la formation et la seconde moitié au plus tard après les deux premières années de formation postgraduée).

Titre

Psychologue clinicienne et clinicien FSP

Cadre juridique

Le titre de «Psychologue clinicienne FSP» ou de «Psychologue clinicien FSP» est protégé par le droit privé.

Association

Association Suisse des Psychologues Cliniciennes et Cliniciens (SVKP ASPC).